NOTE D'INFORMATION

AL IJTIMAI AVENIR

Nature juridique
FCP

Société de gestion
SOGECAPITAL GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP19036 en date du 08/03/2019.

SOGECAPITAL GESTION
55, Bd. Abdelmoumen
CASABLANCA
Tél. : 0522 43 98 10 - Fax : 0522 26 40 25

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **SOGECAPITAL GESTION** sise à **55, Boulevard Abdelmoumen, Casablanca,** représentée par **Monsieur Karim EL HNOT** en sa qualité de **DIRECTEUR GENERAL,** qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **AL IJTIMAI AVENIR**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000036543**
- Date et référence de l'agrément : **30/04/2012, AG/OP/049/2012**
- Date de création : **28/06/2007**
- Siège social : **55, Boulevard Abdelmoumen, Casablanca.**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **01/01** au **31/12**
- Apport initial : **1,000,000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **100,000** Dirhams
- Etablissement de gestion : **SOGECAPITAL GESTION** représentée par **Monsieur Karim EL HNOT.**
- Société de gestion : **SOGECAPITAL GESTION** représentée par **Monsieur Karim EL HNOT.**
- Etablissement dépositaire : **SGMB, sise à 55, Avenue Abdelmoumen, Casablanca, représentée par Monsieur Omar SENHAJI, en sa qualité de Responsable Département Titres.**
- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter
SOGECAPITAL GESTION	Direction commerciale

- Commissaire aux comptes : **HDID&ASSOCIES** représentée par **Monsieur Mohamed HDID**

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Obligations OMLT**
- Sensibilité min : **1.1% (Exclus)**
- Sensibilité max : **7% (inclus)**
- Indice de référence : **MBI GLOBAL : Moroccan Bond Index**

 Source de publication de l'indice : BMCE CAPITAL
- Objectifs de gestion : **L'objectif du FCP est d'optimiser pour ses souscripteurs le couple performance-régularité, à travers des placements essentiellement effectués en produits de taux, tout en saisissant les opportunités qui pourraient se présenter sur le marché actions.**
- Stratégie d'investissement :

 Le FCP est en permanence investi à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « Obligations moyen et long terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances.

AL

- Durée de placement recommandée : **supérieure à 18 mois**
- Souscripteurs concernés : **Institutionnels Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS).**

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **03/08/2007**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire, Chaque vendredi ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **la valeur liquidative est affichée le 1er jour ouvrable qui suit son calcul dans les locaux de Sogécapital Gestion. Elle est également publiée dans un journal d'annonces légales au moins une fois par semaine.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions précisées ci-dessous :**

 o Les demandes de souscription et de rachat sont reçues auprès de Sogécapital Gestion au plus tard à 10h00 le jour de calcul de la valeur liquidative ;

 o Lieu de réception des souscriptions et rachats : Sogécapital Gestion ;

 o Calcul du prix de souscription : Prochaine valeur liquidative (obtenue en divisant l'Actif Net par le nombre de parts en circulation) majorée de la commission de souscription ;

 o Calcul du prix de rachat : Prochaine valeur liquidative (obtenue en divisant l'Actif Net par le nombre de parts en circulation) minorée de la commission de rachat.
- Affectation des résultats : **capitalisation entière. Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite « Intérêts courus ».**
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - **3%.**
 - Commission de rachat maximale :
 - **1,5%.**
 - Cas d'exonération :
 - **Pour les souscriptions effectuées par un porteur de parts qui a présenté simultanément une demande de rachat portant sur la même quantité et enregistrée sur la même valeur liquidative. Pour les rachats effectués par un porteur de parts qui a présenté simultanément une demande de souscription portant sur la même quantité et enregistrée sur la même valeur liquidative.**

A

- Frais de gestion :
 - **2% HT l'an maximum. L'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction faite des parts et actions d'autres OPCVM détenus en portefeuille et gérés par SOGECAPITAL GESTION. payés à la fin de chaque trimestre.**

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
(1) Frais publications :	20 000 DH (HT)
(2) Commissaire aux comptes :	20 000 DH (HT)
(3) Commissions AMMC	0,025% (HT)
(4) Dépositaire :	0,0075% (HT)
(5) Maroclear :	300 DH Tarif mensuel (HT)
(6) Maroclear (droit d'admission) :	0,01 ‰ Taux annuel (HT)
Prestations de Sogécapital gestion :	Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)